Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 029-212901458-20260513-DEL512026-DE

COMMUNE DE CONFORT-MEILARS
(FINISTERE)
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Exprimés : 15

L'an deux mil vingt-six, le treize mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFORT-MEILARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick LE DRÉAU, Maire.
Date de convocation : 7 mai 2026.
Présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de M. Rodolphe BIELINSKI ayant donné procuration à Mme Mathilde CONTY, M. Marc SAVINA ayant donné procuration à M. Romain GOURLAY, Mme Mathilde GOULM ayant donné procuration à Mme Cinzia TADDEI.
Secrétaire : Mme Nathalie CARIOU.

N°2026/051 – Communauté de Communes Cap Sizun – Pointe du Raz : modification des statuts

En 2023, la Communauté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz a fixé le cap de ses politiques publiques pour les dix ans à venir en promulguant le projet de territoire. Les premiers mois de mise en œuvre du projet ont notamment permis l'engagement de démarches majeures pour l'avenir du territoire.

Une première modification statutaire a eu lieu en février 2024 et une seconde en juillet 2024 pour prendre en compte les dernières évolutions des compétences facultatives.

Il est proposé de les réviser à nouveau afin de de modifier la composition du bureau communautaire et d'installer la conférence des Maires.

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, un nouveau bureau a été installé, constitué d'un Président, de 6 vice-présidents et de 3 conseillers délégués, nouveauté de cette mandature.

Conformément à l'article L.5211-11-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les EPCI dont le bureau communautaire n'intègre pas l'ensemble des maires des communes membres, la conférence des maires est une instance obligatoire. Il s'agit d'une instance d'orientation consultatif et stratégique.

La conférence des maires garantit :
- L'équilibre territorial,
- Le respect et la souveraineté des 10 communes,
- Le partage des décisions,
- La recherche du plus large consensus.

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 029-212901458-20260513-DEL512026-DE

Elle est composée des membres du bureau exécutif et des maires des 10 communes du Cap Sizun.

Ces modifications statutaires devant être décidées par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- **APPROUVE** la réécriture des statuts de la Communauté de Communes Cap Sizun – Pointe du Raz, annexés à la présente délibération.



Certifie exécutoire dès transmission
en Préfecture
Date de publication en Mairie

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick LE DRÉAU